

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2022 A 21H

L'an deux mille vingt-deux et le trois mai à 21 heures, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Claude FERRER, Maire.

Etaient Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Philippe MOLY, Alain PERRARD, Christian DUNYACH, Bernard REMEDI, Michèle AURIOL, Francis VILA, Francine BORRAT.

Absents excusés : Jean-Michel FITE a donné procuration à Claude FERRER, Ghislaine PALAU a donné procuration Jeanne MAISON, Paule GORCE a donné procuration à Philippe MOLY, Linda BINI a donné procuration à Patrick DORANDEU, Elisa TELL

Les membres du conseil municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Jeanne MAISON

Les points suivants ont été traités :

CONTRAT DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Monsieur le Maire explique qu'il a contacté deux entreprises (EDF Hydraulique et ENERGIALYS) afin de leur proposer la maintenance et des prestations d'exploitation de la centrale hydroélectrique. Il a été demandé aux entreprises de préciser les éléments suivants :

- Méthodologie détaillée pour la réalisation de la mission :
 - description des moyens de surveillance, tournées d'exploitation, du plan de maintenance courante, ...
 - délai maximal d'intervention sur incident,
 - moyens de communication et d'information à la mairie de Prats-de-Mollo
- Organisation de l'entreprise pour assurer la mission :
 - moyens techniques et organisationnels,
 - personnel affecté en permanence à la réalisation de la mission et son rôle précis (y compris sous-traitant) : répartition des tâches, références et savoir-faire des intervenants affecté à la mission, formations et habilitations,
 - organisation de l'astreinte
- Prix de la prestation

Les critères d'analyse de l'offre étaient les suivants :

Valeur technique : 60 %

Prix de la prestation : 40 %

Après analyse des offres, la commission d'ouverture des plis propose l'entreprise EDF qui a présenté l'offres économiquement la plus avantageuse. Cette offre aura une durée de 12 mois à partir de la date de la signature du contrat.

Monsieur le Maire présente le contrat proposé par EDF pour les prestations d'exploitation et de maintenance de la centrale hydroélectrique ;

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du contrat proposé par EDF et après délibération
VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- d'attribuer à l'entreprise EDF l'exploitation et la maintenance de la centrale hydroélectrique de Prats de Mollo la Preste
- d'approuver les termes du contrat présenté par EDF
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à passer avec EDF pour un montant annuel forfaitaire de 38 000 € HT
- la Commune attribuera un montant annuel pour les frais de fonctionnement, le prestataire sera responsable des achats et fournira une facture récapitulative par trimestre avec justificatifs des achats.

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 septembre 2021, une demande de subvention avait été faite auprès de l'Etat pour la rénovation énergétique des bâtiments de la Commune. Il propose de solliciter également la Région et le Département pour ce projet.

Le conseil municipal après délibération

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- de prévoir le plan de financement suivant pour la rénovation énergétique des bâtiments

MONTANT ESTIMATIF DE LA DEPENSE	302 930.60 € HT
Subvention de l'Etat (DETR)	151 465.30 €
Subvention de la Région	50 000.00 €
Subvention du Département (AIT)	26 000.00 €
Autofinancement ou emprunt	75 465.30 €

- de solliciter l'aide de la Région et du Département pour les montants ci-dessus inscrits
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE M. ILLES DIDIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'EHPAD El Cant d'Elis Ocells de Prats de Mollo la Preste propose le renouvellement de la convention de mise à disposition de la Mairie, de Monsieur Didier ILLES.

Les conditions sont les mêmes que précédemment soit 80% de son temps de travail. La convention concerne la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, après délibération,

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- d'accepter les termes de la convention à passer avec la Directrice de la Maison de retraite
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

RAPPORT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE PUISSANCE SUPERIEURE A 36 kVA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 mars 2022 il avait été décidé de lancer une consultation pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés pour les puissances supérieures à 36 kVA.

La consultation a été publiée en ligne le 07 mars 2022 sur Marchés online.

La date limite de réception des offres était fixée au 15/04/2022 à 15 heures

La commission d'ouverture des offres s'est réunie le 15/04/2022 à 15h15 et a constaté qu'il y avait 2 offres : LLUM ENRGIA ENERGIE CATALANE et ALTERNA.

La Commission après analyse des offres s'est réunie le 19/04/2022 à 09 heures.

Il en ressort que le montant prévisionnel annuel proposé par l'entreprise Alterna est de 16 835.21 € avec une revalorisation en 2023 alors que l'entreprise LLUM ENRGIA ENERGIE CATALANE propose un montant prévisionnel annuel de 18 910 € avec un prix fixe pour toute la durée du contrat.

Il convient de retenir l'entreprise LLUM ENRGIA ENERGIE CATALANE car le prix est fixe malgré un écart de 2 074.79 €

Les montants de l'offre Hors TURPE sont les suivants

VERSION	Abonnement annuel € HT	Surcoût CEE (€HT/Mwh)	Prix de l'énergie (€ HT / MWh)				
			HIVER		ETE		
			HPH	PCH	PHE	HPE	HCE
Compteur C4 BT AVEC PS >36kVA	36 €	8.00 €	135.00	120.00	90.00	105.00	95.00

Le conseil municipal, après délibération

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'accepter la proposition de la commission d'ouverture des plis et de retenir l'entreprise LLUM ENRGIA ENERGIE CATALANE pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés puissance supérieure à 36kVA aux tarifs fixes ci-dessus précisés ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

CONSULTATION POUR LE RENOUELEMENT POUR 18 MOIS DES CONTRATS D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITE CIVILE - PROTECTION JURIDIQUE

Monsieur le Maire rappelle que les contrats d'assurances dommages aux biens et responsabilité Civile – protection juridique tombent à échéance le 30 juin 2022.

Local360 a établi un dossier de consultation des entreprises pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 31/12/2023, qui correspondra à l'échéance des autres contrats d'assurances.

L'offre a été mise en ligne le 26/04/2022 pour une consultation jusqu'au 30/05/2022.

Le marché a été divisé en 2 lots :

Lot 1 : assurance dommages aux biens

Lot 2 : assurance responsabilité civile et protection juridique

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du règlement du consultation

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'approuver le DCE mis en ligne le 26/04/2022 – Date limite de dépôt le 30/05/2022 à 12h ;
- Les critères d'application des offres seront les suivants :

- Nature et étendue des garanties par rapport au CCTP 50 points
- Tarification 50 points
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

CONTRATS D'ENGAGEMENT DES MUSICIENS POUR LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cobla tres vents et la Nova Germanor ont fait parvenir leurs contrats d'engagement pour les festivités des 13 et 14 juillet 2022.

Le Conseil Municipal après délibération,

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'engager la Cobla tres vents le 13 juillet au soir pour la somme de 840 € plus les frais de GUSO ;
- D'engager la cobla Nova Germanor le 14 juillet dans la journée pour le montant de 1780 € net ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

PARTENARIAT AVEC LE DOMAINE DE FALGOS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un partenariat avec le Golf de Falgos, pour une publicité sur Prats de Mollo la Preste avec la parution dans l'émission « Easy Driver » diffusée sur canal plus Golf à partir de 2022 et qui sera libre de droit.

Le Conseil Municipal après délibération,

VOTE :

contre	
abstentions	
pour	14

DECIDE :

- D'accepter le partenariat avec la Domaine de Falgos pour une publicité sur « Easy Driver »
- La Commune en échange de la participation et la parution dans l'émission contribuera avec l'échéancier suivant :
 - participation pour l'année 2022 1000 € TTC (règlement en juillet 2022)
 - participation pour l'année 2023 1000 € TTC (règlement en janvier 2023)
 - participation pour l'année 2024 1000 € TTC (règlement en janvier 2024)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

TOUR DE TABLE

Claude FERRER :

- Maison Macià : le dimanche 03 juillet l'association Macià va organiser une journée d'hommage, avec plusieurs activités et ateliers ludiques en rapport avec Francesc Macià. Cette manifestation sera pérennisée tous les 1^{er} dimanches de juillet. La Mairie sera sollicitée pour le prêt de tables chaises et estrade.
- Le 27 novembre une journée sera également organisée avec le CIAP de la Verneda
- Le 12 mai, une réunion aura lieu avec les copropriétaires de la Caserne Mangin afin de créer un syndicat de copropriété
- Pour ce qui concerne l'ancienne maison de retraite, un arrêté interdisant l'accès à la ruelle a été pris car des morceaux de façade se décollent et les balcons sont également en mauvais état. Une entreprise de démolition va venir pour estimer le coût de la démolition.

- Principauté de Monaco : le 16 mai Monsieur le Maire se rendra à Monaco au débat cocktail organisé en vue de la création d'une fédération des sites Grimaldi.

Patrick DORANDEU :

- Les courriers pour les adresses postales sont prêts. Ils vont être imprimés et triés par quartiers – Francis Vila est volontaire pour la distribution

Patrick LLUIS (mission relations avec la Catalogne) :

- Le 14 juin, M. ESTEVE l'ancien Maire de Camprodon et ancien député à la Generalitat de Catalunya, organise avec une association des anciens députés, un voyage d'étude sur la retirada; ils passeront par Prats de Mollo (Casa Macià et CIAP La Verneda).
- Lors de la fête de la St Jean M. Quim TORRA sera présent le 23 juin au Col d'Ares.
- Le 28 juillet : M. LLUIS offre un concert des Goulamasc – il sollicite une estrade sur le Foiral et la possibilité de dormir sur place pour les musiciens (internat).

Bernard REMEDI :

- Fait remonter les plaintes des curistes pour les horaires de la navette. La Commune et la Station Thermale négocient avec la Région.